



PRÉFET DU LOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter la carrière et ses installations annexes aux lieux-dits « Les Devèzes » sur la commune de Crayssac et « Mont Rixou » sur la commune d'Espère (46) par la Sas CM QUARTZ

Par arrêté n° E-2018-253, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 39 jours, est prescrite du lundi 26 novembre 2018 à partir de 14h00 au 3 janvier 2019 jusqu'à 12h00 inclus.

Au terme de la procédure, la décision prise par le Préfet du Lot pourra être un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus d'autorisation du projet.

Pour la conduite de l'enquête susvisée, le Tribunal administratif de Toulouse a désigné Monsieur Guy Carles en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) ;
- sur support papier, dans les mairies de Crayssac et Espère aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique, à la mairie d'Espère, 17 rue Labarthe, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur l'un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur mis à disposition en mairie de Crayssac et Espère.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné.

Les observations et propositions produites pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Guy CARLES, commissaire-enquêteur avec la mention expresse « Carrière CM QUARTZ » à la mairie de Crayssac (siège de l'enquête). Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Cette enquête concerne les communes de Crayssac, Espère, Mercuès, Caillac, Calamane, Nuzéjols, Boissières, Douelle, Catus, Saint-Médard et Parnac.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

- à la mairie de Crayssac le lundi 26 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- à la mairie d'Espère, le samedi 1^{er} décembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- à la mairie de Crayssac, le mardi 11 décembre 2018 de 09h00 à 12h00 ;
- à la mairie d'Espère, le jeudi 3 janvier 2019 de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Crayssac et Espère ainsi qu'à la DDT du Lot et sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information technique peut être demandée à Monsieur Denis Mangieu, référent du dossier, par téléphone (06 76 10 32 81) ou par courriel (sablemangieu46@orange.fr).

Fait à Cahors, le 23 octobre 2018
Pour le directeur départemental,
La directrice adjointe,


Cécile DUMAINE-ESCANDE